
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 2 Juin 2009* ◇

Jean-François CHARROIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 28 Avril 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Sylvain HEYRAUD explique qu'il n'a pas envie de faire de la procédure pour redire qui a dit quoi et fait lecture d'un poème.

Jean GILBERT explique que le compte-rendu est conforme à l'esprit de la transcription, les avis des personnes peuvent être ajoutés quand ils le demandent.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION

➤ Création par le SIEL d'un tarif bleu pour le local technique des agents de la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mesure où le local n'est pas vendu rapidement

Jean GILBERT rappelle à l'assemblée qu'actuellement, les agents techniques de la Communauté de Communes occupent le bâtiment du Poisor à Bourg Argental. Cette ancienne menuiserie était raccordée à l'EDF par un tarif jaune (forte puissance). Au regard des faibles consommations de l'occupation actuelle, le tarif de l'abonnement et du courant est bien trop élevé. Il convient de transformer ce tarif jaune en tarif bleu.

Des travaux sont nécessaires, réalisés par le SIEL. Le montant restant à la charge de la CCMP est de 593,00 €.

Cette modification permettra de baisser les coûts des consommations électriques de manière non négligeable.

Jean GILBERT précise que si ce bâtiment est vendu rapidement, cette décision ne sera pas rendue exécutoire.

L'assemblée accepte à l'unanimité la création par le SIEL d'un branchement en

tarif bleu pour le local technique des agents.

► Délégation au SICTOM Velay-Pilat

Jean GILBERT rappelle que M. Michel DE RIZ de Planfoy avait été nommé délégué titulaire de la Communauté de Communes au sein du SICTOM Velay-Pilat lors du Conseil du 6 Mai 2008 ; son suppléant était M. Jean-Claude BRUYERE.

M. DE RIZ ayant démissionné du conseil municipal de Planfoy, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes au sein de cet organisme.

La commune de Planfoy a procédé, lors de son conseil du 27 avril dernier, à la nomination de M. Jean-Claude BRUYERE

comme délégué titulaire, auparavant délégué suppléant. Il convient donc de nommer également un nouveau délégué suppléant. La commune de Planfoy propose M. Alain SOULAS.

Il est proposé de suivre la proposition de la commune de Planfoy.

L'assemblée approuve à l'unanimité les nominations de M. Jean-Claude BRUYERE comme délégué titulaire et M. Alain SOULAS comme délégué suppléant au sein du SICTOM Velay-Pilat.

ECONOMIE

► ZA de Marlhes : cessions de terrains à Messieurs BONNEFOY et ORIOL

Christian SEUX explique que plusieurs porteurs de projet ont été reçus dans le cadre de la ZA de Marlhes dont Messieurs Bonnefoy et Oriol. Lors d'une rencontre commune, il a été pris en compte les demandes de chacun et la CCMP a pu leur faire la proposition suivante :

- M. Bonnefoy (Garagiste) :

Il lui a été proposé d'acquérir une parcelle de 603 m² à 15 € / m², soit 9 045 €.

- M. Oriol (Menuisier) :

Il lui a été proposé d'acquérir une parcelle de 1 221 m² à 13 € / m². (le prix de 13 €/m² est lié à un engagement antérieur), soit 15 873 €.

Messieurs Bonnefoy et Oriol sont d'accord avec ces propositions.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces cessions de parcelle dans l'attente de la pose de la première pierre pour M. Oriol.

CULTURE SCIAL

► Politique annuelle d'attribution des subventions aux associations

Monique VIGOUROUX explique que la commission Culture Social s'est réunie le 28 mai 2009 pour proposer l'attribution de subventions aux associations, dont les centres musicaux.

Rappel des inscriptions budgétaires :

Les sommes inscrites au budget principal sont rappelées :

- 15 000 € pour des manifestations
- 8 000 € pour du fonctionnement
- 5 000 € pour le RAM (À sortir de cette enveloppe de subvention aux associations)
- 10 000 € pour l'APSOAR
- 49 000 € pour les Centres Musicaux

<u>Manifestations retenues</u>	<u>Montant en € sollicité par l'Association</u>	<u>Proposition Groupe de travail Montant en € alloué</u>
MJC Annonay	1 000,00	1 000,00
BSH Sport d'hiver	1 500,00	300,00
Canton Grimp		1 150,00
Comité de Développement des Monts du Pilat	3 000,00	2 000,00
Jazz au Sommet	6 000,00	2 000,00
AFR St-Genest-Malifaux	2 000,00	1 400,00
L'oreille est Hardie	2 000,00	2 000,00
Sous total		9 850,00
<u>Manifestations non retenues</u>	-	
La Ronde folklorique	1 800,00	0,00
Comité des Fêtes de St-Julien-Molin-Molette	3 455,00	0,00
Raidlight		0,00
Comité Rando Challenge ®	3 000,00	0,00

Fonctionnement	Montant en € sollicité	Montant en € alloué
Espace Dôme		6 000,00
Radio d'ici	2 500,00	2 000,00
Centre Musical de Bourg-Argental		22 824,00
Centre Musical du Haut-Pilat		30 260,00
Sous total		61 084,00
Club Omnisport	2 000,00	0,00
Haut-Pilat Rugby	1 640,00	0,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	510,00	0,00
Association Parents d'élèves de Burdignes	680,00	0,00
L'Essaim de Julie	2 000,00	0,00
TOTAL		70 934,00

La question se pose quant à la date limite de dépôt au 15/02 de chaque année. Cette date est trop tôt dans l'année pour certaines associations qui organisent un événement à l'automne ou pendant l'hiver. De plus, pour les manifestations financées a posteriori, le soutien de la Communauté de Communes ne peut pas être mis en avant, notamment dans la communication de la manifestation.

Le groupe de travail souhaiterait réfléchir à deux dates de dépôt, en partageant l'enveloppe allouée au budget en deux parties.

3 propositions :

- pour les manifestations se déroulant entre le 01/01 et le 31/08 : dépôt au plus tard le 15/02, en consacrant 75 % de l'enveloppe (ex. pour cette année : 11 250 €).

- pour les manifestations entre le 01/09 au 31/12 : dépôt au plus tard le 31/08 ; en consacrant 25 % de l'enveloppe (ex : pour cette année 3 750 €).
- par contre, pour les grosses manifestations, les associations seront incitées à déposer leur demande lors du 1er appel à projet au risque que les crédits ne soient plus disponibles en fin d'année.

Stéphane HEYRAUD demande à avoir à l'avenir un exposé sommaire des demandes.

L'assemblée approuve à l'unanimité la politique annuelle de subventions aux associations sous réserve pour la subvention à la MJC d'Annonay qu'il y ait un retour pour les associations.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ OPATB : dossier de demande de subvention de M. Franck VALLI

Evelyne ESTELLE présente le projet de M. Franck VALLI. Ce projet est éligible à l'enveloppe de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Projet de M. VALLI :

- réhabilitation complète et conventionnement APL d'un logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble :
 - 3 Boulevard Sénéclauze
42220 Bourg-Argental

Montant des travaux retenus par l'ANAH : 67 667 € HT.

Subvention de l'ANAH : 20 300 € soit 30 %.

Subvention CCMP (5%) : 3 383 €.

Approbation du dossier par l'ANAH.

L'enveloppe de la Communauté de Communes disponible est de: 25 583 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention à M. VALLI.

➤ Contrat de rivière Semène : dépôt du contrat par le SICALA, des fiches-actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et des plans de financements

Guillaume SABOT rappelle que la Communauté de Communes est conventionnée avec le SICALA pour la mise en œuvre du Contrat de Rivière Semène. Le dossier définitif sera déposé en septembre 2009. Ce contrat prévoit un programme d'actions. Pour cela, des fiches-actions ont été réalisées pour

différentes opérations dont la Communauté de Communes sera maître d'ouvrage ou pour lesquelles elle participera.

Le coût total pour la Communauté de Communes s'élève à 142.738,50 € sur 5 ans.

En tant que maître d'ouvrage :

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Montant estimé en € HT	Coût restant à charge du maître d'ouvrage après subventions en € HT
B1a	restaurer et entretenir le lit et les berges			
B1a-2	entretien de la végétation	2010 -2014	27 303 €	5460.60 €
B1a-3	lutter contre la renouée du Japon	2010 -2014	1 000 €	200 €
B1a-4	replantation de cordon boisé, densification de la ripisylve	2010 -2014	80 404 €	16 080.80 €
B1a-5	reconquête des berges et des fonds de vallons enrésinés	2010 -2014	18 650 €	3 730 €
B1a-6	mise en œuvre de techniques végétales	2010 -2014	33 200 €	6 640 €
B1a-7	mise en place de clôtures et d'abreuvoirs	2010 -2014	22 500 €	4 500 €
B1a-8	aménagements complémentaires	2010 -2014	23 500 €	4 700 €
B1b	optimiser la qualité piscicole des cours d'eau			
B1b-1	création de dispositifs de franchissement	2010 -2014	30 000 €	6 000 €
B1b-2	démantèlement d'ouvrages	2010 -2014	2 000 €	400 €
B2	ressource quantitative			
B2b-4	mise en place d'un réseau d'alerte des étiages	2010 -2014	40 000 €	40 000 €
B4a	Attractivité du milieu aquatique : valoriser le patrimoine rivière			
B4a-3bis	mise en place de 2 panneaux d'orientation sur la Semène et le Maboef	2012	1 000 €	300 €
B4a-4	créer une signalétique et des panneaux thématiques	2010 -2014	4 300 €	1 290 €
Sous-Total			283 857 €	89 302 €

Avec une participation de la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Montant estimé en € TTC	Coût restant à charge du maître d'ouvrage après subventions en € TTC
C1	assurer la coordination et l'animation des actions du contrat de rivière			
C1-1	animation et coordination du contrat de rivière	2010 -2014	473 616 €	35 047.58 €
C2	communiquer sur le contrat de rivière			
C2-1	communiquer sur le contrat de rivière à travers les outils existants	2010 -2014	0 €	0 €
C2-2	animations scolaires	2010 -2014	4 066.40 €	300.91 €
C2-3	fiches techniques de sensibilisation	2010 -2014	9 568 €	708.03 €
C2-4	faire découvrir la rivière au public	2010 -2014	10 764 €	796.54 €
C2-5	créer des panneaux de chantier explicatifs	2010 -2014	11 960 €	885.04 €
C2-6	créer et mettre en place des panneaux explicatifs sur les usages de l'eau	2010 -2014	21 827 €	1 615.20 €
C2-7	organiser des évènementiels autour du contrat de rivière	2010 -2014	15 548 €	1 150.55 €
C3	développer et enraciner la culture du risque			
C3-1	supports + exposition		9 568 €	708.03 €
C4	évaluer l'impact des actions du contrat de rivière			
C4-1	réaliser une étude bilan	2014	71 760 €	5 310.24 €
C4-2	réaliser une étude bilan qualité des eaux	2014	47 840 €	4 425.20 €
C4-3	suivre l'évolution piscicole de la Semène	2010 -2014	26 910 €	2 489.18 €
Sous-Total			703 427.40 €	53 436.50 €
Total Général				142 738.50 €

Jean GILBERT souhaite approuver ce contrat sous réserve des capacités financières de la Communauté de Communes et en particulier sur l'action b2b-4 : mise en place d'un réseau d'alerte des étiages, sur laquelle des cofinancements sont attendus.

L'assemblée accepte à l'unanimité le dépôt du contrat de rivière Semène par le SICALA, les fiches-actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et les plans de financements, avec les réserves proposées par Monsieur le Président.

➤ **Constitution du comité de pilotage local « Contrat de Rivière Semène »**

Guillaume SABOT explique qu'afin d'envisager l'organisation fonctionnelle et le rôle respectif de chaque structure dans l'élaboration du projet et pour répondre aux interrogations des financeurs du contrat, il paraît important de proposer la mise en place d'une procédure de pilotage commune aux deux collectivités, Communauté de Communes des Monts du Pilat et SICALA, qui aura en charge la mise en œuvre des décisions prises à l'échelle du Comité de Rivière sur le territoire des Monts du Pilat.

Une ou des conventions technique, juridique et financière régiront les différentes questions dans le détail.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un groupe d'élus, une sorte de Comité de pilotage local du contrat de rivière Semène.

Ce groupe d'élus aurait pour vocation :

- d'assurer la concertation et la représentativité de ces deux structures,

- de préparer les décisions de la CCMP et du comité de rivière concernant le territoire des Monts du Pilat,
- d'étudier le mode de fonctionnement à mettre en place ultérieurement pour la mise en œuvre du programme d'actions.

Il sera assisté administrativement et techniquement par la cellule technique du SICALA et les services administratifs de la CCMP.

Jean GILBERT propose que le comité de pilotage soit composé au moins des élus des 3 communes concernées et des 2 vice-présidents de la commission AEDD.

Guillaume SABOT souhaite que ce soit des élus communautaires qui auront le souci du rendu et des incidences financières pour la Communauté de Communes.

L'assemblée approuve à l'unanimité la constitution d'un comité de pilotage local « Contrat de Rivière Semène ».

➤ **Contrat de rivière Ondaine : principe de signature d'une convention avec Saint Etienne Métropole**

Guillaume SABOT explique que le Contrat de Rivière Ondaine se termine. La candidature pour un nouveau contrat sera présentée par St Etienne Métropole lors du comité de rivière du 19 juin 2009.

St Etienne Métropole a sollicité la CCMP afin qu'une convention, semblable à celle du contrat de rivière Furan, soit signée entre les deux collectivités. Les communes concernées sont : St Genest-Malifaux, St Romain-les-Atheux et Planfoy.

La commission AEDD du 4 mai 2009 s'est prononcée favorablement sous réserve de travailler avec St Etienne Métropole pour connaître les engagements financiers de la CCMP.

L'assemblée accepte à l'unanimité le principe de convention avec St Etienne Métropole pour l'élaboration et le suivi du Contrat de Rivière Ondaine, sous réserve du montant de la participation financière de la Communauté de Communes.

➤ Lancement de la consultation pour le choix d'un paysagiste pour l'aménagement des abords de ferme

Guillaume SABOT rappelle que depuis 2002, la CCMP travaillait avec un architecte paysagiste pour réaliser des diagnostics sur les exploitations agricoles du territoire de la CCMP, dans le cadre de l'action du Conseil Général de la Loire sur les points noirs paysagers et l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Il est nécessaire aujourd'hui, de lancer une nouvelle consultation pour le choix d'un paysagiste pour l'aménagement des abords de ferme.

Il est proposé de lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

Rappel de l'inscription budgétaire : 5000 € TTC.

L'assemblée approuve à l'unanimité le lancement de la consultation en marché à procédure adaptée.

TOURISME

➤ Demande de subvention d'équilibre au Conseil Général de la Loire pour l'Espace Nordique – Saison hiver 2007-2008

Thérèse MAISSE explique qu'il est nécessaire de demander une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général pour couvrir le déficit cumulé en fin de saison 2007-2008, qui s'élève à 60.052 €.

- la saison 2007-08 = « saison noire » par son manque d'enneigement : seulement 3 jours d'ouverture de ski de fond et 13 jours d'ouverture du stade de glisse en 3 périodes
- la CCMP avait déjà fait une telle demande en 2007

Calcul de la demande par rapport au compte administratif de l'exercice 2008 :

Dépenses de fonctionnement réalisées	de	144.953 €
Recettes de fonctionnement	de	209.190 €
Excédent de l'exercice 2008		64.236 €

Excédent 2008 : 64.236 € (59.111 € de subvention d'équilibre Budget Principal et 59.318 € de subvention exceptionnelle du Conseil Général pour la saison 2006-2007).

Redevances 2008 = 50.047 € liés essentiellement à la saison estivale (dévalkart)

Sans ses différentes subventions, le Budget Espace Nordique 2008 aurait été déficitaire de 54.193 €.

Résultat de clôture 2007	Résultat d'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
- 124.288 €	+ 64.236 €	- 60.052 €

= 60.052 € de subvention d'équilibre à solliciter

L'assemblée accepte à l'unanimité la demande de subvention d'équilibre qui pourrait recouvrir le déficit cumulé en fin de saison 2007-2008, qui s'élève à 60.052 €.

➤ Tarifs Eté 2009 Espace Nordique

Thérèse MAISSE rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 28 avril 2009 concernant les tarifs été 2009 pour les groupes. Il est donc nécessaire d'approuver les tarifs individuels.

Dévalkart :

1 descente : 3 €

1 descente groupe : 2,30 € (si + de 30 descentes achetées)

6 descentes : 16 €

12 descentes : 28 € (carnet non nominatif)

Création de nouveaux tarifs :

Forfait nominatif ½ journée pour les personnes de + de 16 ans : 30 €

Forfait nominatif ½ journée pour les personnes de - de 16 ans : 20 €

Caution badge cellule chrono : 5 €

La cellule chrono sera utilisable par les individuels, mais comme nous serons en année test, elle ne sera pas facturée cet été pour les individuels, par contre elle le sera pour les groupes.

Mini Dévalkart :

1 tour : 2 €

VTT Descente :

1 descente : 2 €

Forfait ½ journée : 11 €

Abonnement saison : 65 € (nominatif)

Location site 2 heures : 160 €

Location site ½ journée : 240 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs individuels pour l'Espace Nordique pour l'été 2009.

➤ Convention avec la mairie du Bessat pour mise à disposition temporaire d'un local pour l'Espace Nordique

Thérèse MAISSE rappelle que la Communauté de Communes a lancé un marché de travaux pour l'aménagement du Syndicat d'Initiative du Bessat et du siège de l'Espace Nordique.

Ces locaux seront donc inaccessibles de juin à novembre 2009.

La mairie du Bessat a proposé de mettre à disposition de l'Espace Nordique un local de type "bureau" dans l'ancienne Mairie du Bessat.

La Communauté de Communes prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à ses activités :

- Compteur EDF + consommation
- Déplacements des lignes France Telecom + consommation

→ Paiement d'une participation pour l'eau à la Mairie du Bessat (10 € par mois).

L'assemblée accepte à l'unanimité la convention avec la mairie du Bessat pour une mise à disposition temporaire d'un local pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat.

Marcel DUPLAY, Yvette ROCHETTE et Claudius MARITAN quittent la salle du conseil avant le vote des trois points suivants.

ELEMENTS AJOUTES

➤ Cession bâtiment du Poisor

Jean GILBERT explique que M. Carrot, Garagiste, actuellement installé allée du 8 mai à Bourg-Argental souhaite acquérir le bâtiment du Poisor à Bourg-Argental.

Il s'associe à Frédéric Arnaud, pour de la location de boxs, pour l'acquisition du bâtiment.

Surfaces :

Bâti : 1 130 m²

Terrain: 2 865 m²

La commission économique et le bureau proposent à l'assemblée de vendre le bâtiment.

L'assemblée approuve à l'unanimité la cession du bâtiment.

➤ ZA de Marlhes : dépôt d'une demande de permis de lotir modificative

Christian SEUX explique que dans le cadre des ventes de terrain de la ZA de Marlhes un découpage différent de l'initial a été proposé pour satisfaire aux exigences des acquéreurs.

4 lots étaient dessinés initialement. Le nouveau découpage propose un 5^{ème} lot, sans augmenter la surface lotie, puisque les

parcelles vendues seront de plus petite taille que prévu.

Afin de régulariser la situation, il convient de déposer une demande de permis modificatif à la mairie de Marlhes.

L'assemblée accepte à l'unanimité le dépôt de la demande de permis modificatif.

➤ **Atelier-relais ZA des 3 Pins : renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable avec l'entreprise Rocher Services**

Christian SEUX explique que le bail précaire conclu entre la Communauté de Communes des Monts du Pilat et l'entreprise Rocher Services est arrivé à terme le 30/04/2009.

Il est nécessaire de conclure une nouvelle convention dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an

Dates : 01/05/2009 au 30/04/2010

Loyer : 1 100 Euros HT/mois, payable trimestriellement

Remise s'appliquant au loyer au titre de la 2^{ème} année d'occupation : 25 %
Indexation des loyers : Indice du coût de la construction.

Soit un nouveau loyer après remise de 25 % de 852,43 € HT/mois pour la 2^{ème} année d'occupation démarrant au 1^{er} mai 2009.

L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2009.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ **Association Loire Nordic**

Jean GILBERT rappelle que la Communauté de Communes adhère à Loire Nordic, Association de promotion des activités nordiques de la Loire.

Délégués titulaires :

- M. Robert TARDY, M. Sylvain HEYRAUD et M. Guillaume SABOT

Délégués suppléants :

- Mme Marie-Chantal FRECENON, Mme Thérèse MAISSE et M. Pascal MARTEL

Sylvain HEYRAUD en est le Président.

Le Conseil Général de la Loire a pris la décision à l'unanimité de ne plus subventionner l'Association Loire Nordic et de se retirer du Conseil

d'Administration dans un souci de gouvernance.

La question de l'avenir de Loire Nordic a été discutée lors de la Commission Tourisme du 19 mai, dont Nicolas FAURE fera le compte-rendu.

Le bureau du 26 mai a également traité de cette question.

Jean GILBERT propose au vote que nos représentants à l'association qui le souhaitent, puissent demander à Loire Nordic de tenir une assemblée générale extraordinaire.

Après de longs débats, la discussion est close sans vote.

➤ **Jardin d'éveil**

Monique VIGOUROUX explique que ce point sera traité ultérieurement, vu l'heure tardive.

➤ **Bulletin Nouvelles des Monts**

Stéphane HEYRAUD demande aux vice-présidents de transmettre leurs remarques et avis pour jeudi soir.

La séance est levée à 22h45.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Jean-François CHARROIN.